



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détention

Question écrite n° 1191

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la complexité de la réglementation française relative aux armes à feu. Il lui demande s'il entend la clarifier, à l'heure où les organisations professionnelles et les associations de chasseurs et collectionneurs revendiquent une telle simplification.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la réglementation des armes suscite des difficultés d'application du fait de sa complexité et de son inadaptation aux besoins contemporains. Le Gouvernement a d'ores et déjà entrepris un travail de simplification de cette réglementation, qui tiendra compte notamment des stipulations du droit communautaire existantes.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1191

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2740

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3746